



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat
général**



La délégation départementale d'action sociale de
Haute-Loire vous invite, à travers ce livret,
à prendre connaissance de ses missions
et des prestations d'action sociale à votre disposition.

Délégation départementale de l'action sociale de Haute-Loire

Direction départementale des Finances Publiques
17 Rue des Moulins – 43000 LE PUY EN VELAY

Téléphone : 04 71 09 84 52 / 06 61 65 33 61

Mél : actionsociale.43@finances.gouv.fr

Site Web : www.actionsociale.finances.gouv.fr

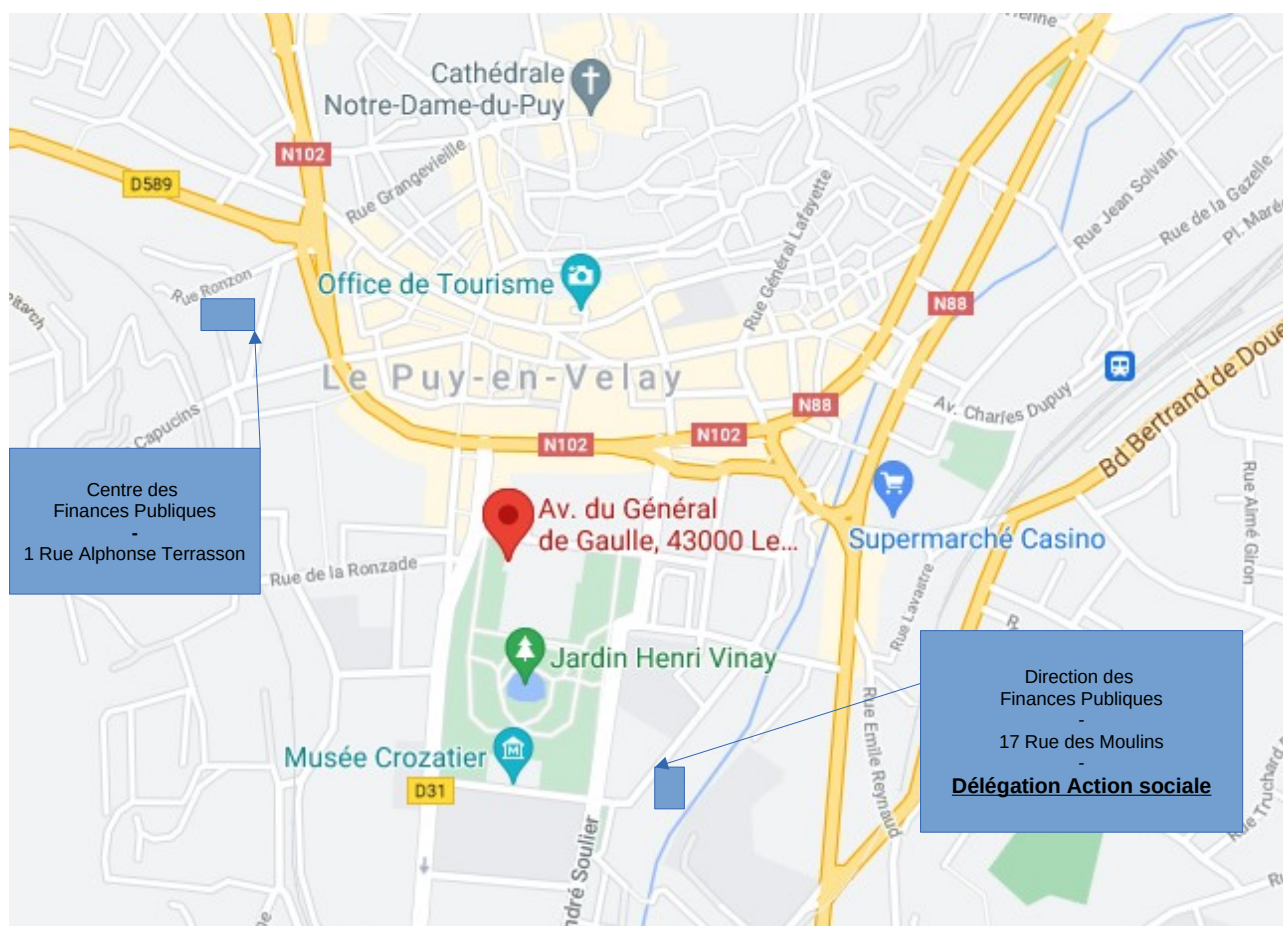
Qu'est-ce que l'action sociale ?

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs. Dans un contexte de solidarité, elle aide à surmonter des situations difficiles en leur apportant un service social.

L'action sociale ministérielle est ouverte à tous les agents des ministères économiques et financiers, actifs ou retraités, indépendamment de leur grade mais selon des conditions qui peuvent dépendre de leurs revenus ou de leur situation familiale.

Où se situe la Délégation ?

La Délégation de l'Action Sociale de Haute-Loire se situe dans les locaux de la Direction départementale des Finances Publiques – 17 Rue des Moulins – 43000 Le Puy en Velay.



Le Délégué Départemental d'Action Sociale

Le délégué départemental au sein de la délégation de l'action sociale est chargé de l'information au plan local des prestations de l'action sociale en matière de :

- Restauration ;
- Aides et prêts au logement ;
- Vacances-loisirs ;
- La petite enfance ;
- Aides au logement / logements sociaux.

Sur le plan interministériel, son rôle d'informateur interagit avec celui d'organisateur éventuel sur des actions menées en commun (culture, sport, solidarité).

Il gère les conventions de restauration et les titres restaurants en liaison avec les services RH de la DDFIP. Il peut également orienter les agents vers l'assistante de service social et le médecin de prévention.

Par ailleurs, il met en œuvre les actions locales décidées avec le CDAS (conseil départemental de l'action sociale). Ces actions sont destinées :

- à renforcer les liens entre les agents actifs et retraités par l'organisation de manifestations amicales et de rencontres : arbre de Noël, sorties, voyages, activités diverses;
- à développer l'information, l'aide ou le conseil sur les sujets familiaux, de santé ou plus généralement sur les sujets de société susceptibles de déstabiliser les agents ou leur famille proche : actions de santé publique, consultations spécialisées (psychologues, juristes, conseillers en économie sociale et familiale) ;
- ou à exprimer la solidarité des ministères à l'égard des agents en difficulté : témoignages de sympathie aux agents isolés ou malades, traitement des situations de grande détresse.

Pour tout renseignement, contacter :

Guillaume Amand, délégué départemental de l'action sociale

Délégation Action Sociale

Direction départementale des Finances Publiques

17 Rue des Moulins

43000 LE PUY EN VELAY

☎ 04 71 09 84 52 / 06 61 65 33 61

actionsociale.43@finances.gouv.fr

L'Assistante de Service Social

I) Les missions de l'Assistante de service social :

L'assistante de service social est une professionnelle titulaire d'un diplôme d'état de service social. Elle travaille en toute confidentialité dans le respect de la vie privée et des choix des personnes qu'il accompagnent. Les assistants de service social sont soumis au secret professionnel (articles 226-13 et 226-14 du code pénal).

L'assistante de service social intervient pour tous les personnels du ministère financier et leurs ayant-droits, quelque soit leur statut ; à la demande de l'agent, de son entourage, de la hiérarchie ou de l'administration, mais toujours avec l'accord de l'intéressé.

Dans la vie personnelle et familiale, elle accompagne les agents sur tout changement de situation ou question de la vie quotidienne : difficultés administratives, familiales, financières, recherche de logement, mode de garde pour les enfants....

➤ L'AS peut instruire des dossiers secours financiers et alimentaires : Aide pécuniaire et prêt social, aide alimentaire d'urgence, orientation vers des consultations de la conseillère en Economie Sociale et Familiale pour la gestion du budget.

➤ Elle peut orienter vers des consultations auprès de psychologues.

II) L'Assistance sociale de la Haute-Loire :

L'assistante de service social est présente pour les ministères financiers les mardis et mercredis. Vous pouvez la rencontrer à son bureau, sur rendez-vous ou lors des passages dans les services. Il existe également la possibilité de vous rencontrer sur votre lieu de travail ou à domicile.

En Haute - Loire, l'assistante de service social intervient par convention nationale de partenariat, pour 50 % de son temps de travail pour les agents du ministère de l'intérieur et 50 % pour les agents des ministères financiers.

Assistante de service social
Délégation Action Sociale
Direction départementale des Finances Publiques
17 Rue des Moulins
43000 LE PUY EN VELAY
☎ 04 71 09 84 26 / portable : 06 30 64 46 18

Le Médecin du travail

Le médecin du travail intervient principalement dans le champ de la santé : surveillance médicale des agents, visites de sites, fiches de risques professionnels. Il peut également participer aux actions de santé publique décidées par le CDAS.

Il exerce son activité médicale en toute indépendance, et dans le respect des dispositions du code de déontologie médicale (en particulier en ce qui concerne le secret médical et la confidentialité).

Titulaire du diplôme de médecine du travail, il exerce les fonctions de médecin de prévention auprès des agents en activité dans le département de la Haute-Loire.

Le médecin reçoit les agents sur convocation des services gestionnaires pour les visites obligatoires et sur rendez-vous pour les visites volontaires. Les **visites obligatoires** peuvent être **annuelles** pour les agents ayant un poste à risque ou **quinquennales** pour les autres.

Les convocations en **visite quinquennale** sont effectuées selon l'année de naissance.

En fonction des risques professionnels, le médecin peut prescrire des **examens complémentaires**. Des conventions ont été mises en place auprès d'hôpitaux, de cabinets de radiologie, de pneumologie et de laboratoires d'analyses médicales.

A la demande des agents, le médecin peut visiter le **poste de travail** et répondre aux questions concernant **les conditions de travail**.

Cabinet Médecine du Travail
Délégation Action Sociale
Direction départementale des Finances Publiques
17 Rue des Moulins
43000 LE PUY EN VELAY
☎ 04.71 09 84 53

Comment obtenir les informations de l'action sociale ?

L'ensemble des informations des prestations d'action sociale peuvent être consultées à partir du site internet de l'action sociale et du site intranet Alizé (voir ci-dessous les accès simplifiés).

Afin d'avoir des précisions sur la mise en œuvre des prestations au sein du département, nous vous invitons à vous rapprocher auprès de la délégation.

La délégation d'action sociale vous communiquera également un grand nombre d'actualités par messagerie par l'intermédiaire du correspondant social de votre direction.

Ces courriels comporteront les informations pratiques et éventuellement les liens pour accéder directement au site de la délégation et aux informations pratiques.

Depuis votre poste de travail

- A partir du site ALIZE :

☒ ULYSSE – (onglet « liens utiles ») **ALIZE – J'accède au portail de l'action sociale**

The screenshot displays the Alizé intranet interface. At the top left is the logo 'Alizé | L'INTRANET DU MEF'. A horizontal navigation bar contains six icons with corresponding text: 'J'arrive aux ministères', 'J'accède au portail de l'action sociale' (highlighted with a blue arrow), 'J'accède au portail RH', 'Je souhaite me former', 'Je prépare un concours', and 'Je veux changer de poste'. Below this is a menu with four main categories: 'LES MINISTÈRES', 'RH MODE D'EMPLOI', 'VIE QUOTIDIENNE', and 'RESSOURCES'. Under 'VIE QUOTIDIENNE', there is a sub-section for 'Action Sociale' which includes a list of services: 'Je souhaite déjeuner', 'Je souhaite me loger', 'Je souhaite partir en vacances ou envoyer mon enfant en colonie', 'J'ai une difficulté dans ma vie personnelle', 'Je veux faire garder mon enfant', 'Je recherche ma délégation départementale d'action sociale', and 'Je cherche une complémentaire santé'. A blue arrow points from the 'Action Sociale' menu item to a smaller screenshot of the 'Action Sociale' website, which features a map of France divided into regions.

☒ ULYSSE – (onglet « liens utiles ») **ALIZE – VIE QUOTIDIENNE**
– ACTION SOCIALE (Je recherche ma délégation) – 43 HAUTE-LOIRE

Depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone

- LE SITE INTERNET est accessible à l'adresse suivante :

☒ <https://actionsociale.finances.gouv.fr/sites/actionsociale/accueil.html>

https://actionsociale.finances.gouv.fr/sites/actionsociale/accueil.html

Action Sociale
MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

RESTAURATION | LOGEMENT | FAMILLE ENFANCE | VACANCES LOISIRS | ACCOMPAGNEMENT SOCIAL | AIDE FINANCIÈRE | COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Vacances Loisirs
Profitez de nos offres sur les séjours courts du 4 juillet au 1^{er} août

Vacances Loisirs EPAF
Découvrez la sélection de séjours courts
[Consultez le site de l'EPAF](#)

BIENVENUE SUR LE PORTAL DE L'ACTION SOCIALE DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Accueil | Restauration

Action Sociale
MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

RESTAURATION | LOGEMENT | FAMILLE ENFANCE | VACANCES LOISIRS | ACCOMPAGNEMENT SOCIAL | AIDE FINANCIÈRE | COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

OÙ DÉJEUNER ?

Les ministères économiques et financiers mettent à disposition des agents :

- Plus de **280 restaurants financiers** à tarif subventionné répartis sur tout le territoire, y compris outre-mer
- Des **titres restaurants** d'une valeur unitaire de 6 € dont la moitié est prise en charge par l'administration, pour les agents dépourvus de restaurant à proximité de leur lieu de travail

Les **agents retraités** peuvent également accéder aux restaurants des ministères.

À QUI S'ADRESSER ?

Pour connaître le restaurant le plus proche, renseignez-vous auprès de **votre délégation départementale de l'action sociale** (DDAS).

A noter : pour les agents affectés et/ou en mission à Paris et ses environs, **l'association AGRAF** vous accueille dans l'un de ses 29 restaurants engagés dans une politique de nutrition durable et respectueuse de l'environnement. Elle a été récompensée par le trophée de la nutrition durable 2018 dans la catégorie "Entreprise".

LIENS UTILES (NATIONAL)

- Dispositif interministériel (fonction publique)

LIENS UTILES (LOCAL)

- Délégations départementales
- En Ile-de-France (AGRAF)
- Titres restaurant (APETIZ)

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2018, les 854 structures de restauration réparties sur l'ensemble du territoire ont servi 8,2 millions de repas aux agents des MEF.
Créée en juillet 1983, l'Association pour la Gestion des Restaurants des Administrations Financières (AGRAF) est une association «Loi 1901». Elle a pour mission de gérer les établissements de restauration fréquentés par les agents des Ministères économique et financier à Paris (22) et en région parisienne (7).
En l'absence d'un restaurant collectif à proximité de leur lieu de travail, 5,4 millions de titres restaurant ont été accordés à 31 748 agents des MEF en 2018.

Des prestations sociales ministérielles

► La restauration

Priorité de l'action sociale ministérielle, elle comporte deux volets :

⇒ la politique de **restauration collective** (résidences du Puy en Velay) avec pour missions :

- Accompagnement du Restaurant InterAdministratif du Velay (AGRIV: 10 rue Vibert – 43000 Le Puy en Velay)
- Versement de la subvention interministérielle repas à l'association de restauration pour les agents dont l'indice de traitement majoré est inférieur à 534
- Harmonisation tarifaire : Versement de la subvention complémentaire en se basant sur un tarif de référence fixé par la DGAFP.

⇒ un dispositif palliatif pour les autres sites du département : **le titre restaurant dématérialisé (carte Apétiz)**

► Le logement, les aides et les prêts au logement

L'ensemble de ces prestations est géré par l'association **ALPAF**. À l'exception du prêt pour l'adaptation du logement des personnes handicapées et du prêt sinistre immobilier, les prestations sont délivrées sous conditions de ressources. Toutes les prestations - en dehors de l'aide à l'installation - sont ouvertes aux agents retraités.

<https://www.alpaf.finances.gouv.fr/cms/sites/alpaf/accueil.html>

⇒ Plusieurs catégories de **prestations d'aides et de prêts au logement** :

- **Pour l'installation** : aide à la première installation, prêt ou aide pour le logement étudiant,
- **Pour l'amélioration et l'aménagement du logement** : prêt équipement du logement, prêt pour l'amélioration de l'habitat, prêt pour l'adaptation du logement des personnes handicapées, prêt sinistre immobilier,
- **Pour l'accession à la propriété** : prêt immobilier complémentaire, aide à la propriété,
- **Pour les enfants étudiants** : prêt ou aide pour le logement étudiant.

► Les vacances et les loisirs

Les prestations proposées par l'intermédiaire de l'association **EPAF** s'adressent aux enfants et adolescents ainsi qu'aux familles.

<https://www.epafvacances.fr/>

⇒ **Les prestations «Vacances Famille»** :

EPAF propose des séjours soit dans les infrastructures dont elle a la gestion soit dans des résidences d'autre prestataires, auprès desquels elle a réservé des nuitées et des séjours.

Hors saison, des séjours à thèmes sont également proposés dans les résidences EPAF, de même que des prestations "clés en main" pour les séjours organisés par les délégués départementaux de l'action sociale. Les prix varient en fonction de la saison et du quotient familial.

⇒ Les prestations «Vacances enfants» :

EPAF propose des séjours pour les enfants de 4 à 17 ans soit dans ses propres centres de vacances, soit dans des centres avec lesquels elle a passé une convention d'accueil (en assurant elle-même l'accompagnement), soit auprès de prestataires retenus sur appel d'offres, en France et en Europe. Dans certaines conditions, les enfants handicapés peuvent y être accueillis avec un dispositif d'accompagnement spécial. Les tarifs sont subventionnés dans des proportions qui vont de 31% à 91 % selon la tranche d'âge et le quotient familial

► L'ATSCAF Haute-Loire : association socio-culturelle du MESFIN

Lien vers leur site local : https://locales.atscaf.fr/vitrine/locale.php?code_section=4300

Contact : M. Hervé ROCHE – DDFIP 43 – Le Puy en Velay - Tél. : 04 71 09 84 60

► Le CESU « Aide à la parentalité 6-12 ans »

Dans le cadre de la politique ministérielle d'action sociale, la sous-direction des politiques sociales et des conditions de travail du Secrétariat général a mis en place **une nouvelle prestation : le chèque emploi service universel (CESU) « Aide à la parentalité 6/12 ans »**.

Entièrement préfinancé, le CESU est attribué aux agents et pensionnés des ministères économique et financier sous conditions de ressources.

Il permet de rémunérer un intervenant (prestataire de service ou salarié) pour les activités suivantes :

- **la garde à domicile et/ou hors du domicile,**
- **l'accompagnement des enfants sur le trajet domicile/école,**
- **le soutien scolaire ou les cours à domicile.**

L'aide financière, d'un montant annuel par enfant de 200, 300 ou 400 €, est versée en une seule fois. Une majoration de 20 % est octroyée pour les agents en situation monoparentale et/ou ayant un enfant handicapé.

► Les actions locales

Les traditionnelles actions instaurées en Haute – Loire sont :

- **L 'aide à la rentrée scolaire** : Chèques cadeaux distribués aux parents, lors de la rentrée de l'année scolaire, au bénéfice des enfants entre 15 et 17 ans.
- **L'Arbre de Noël** : Évènement populaire de fin d'année, réunissant les familles autour d'un spectacle et d'animations en liaison avec la magie de Noël. Pour les 0 à 14 ans.
- **La Galette des retraités** : Réunion des retraités en début d'année, afin de célébrer les retrouvailles et favoriser les échanges.
- **Les actions de solidarité et loisirs** : *Variables selon l'année. Se rapprocher du délégué pour plus de détails.*

Des prestations sociales interministérielles

► Le CESU garde d'enfant (chèque emploi service universel)

Exclusivement réservé à la prise en charge partielle des frais de garde des enfants de moins de six ans quel que soit le mode de garde choisi :

1) Structure de garde d'enfants hors du domicile :

- Pour les enfants non scolarisés : crèche, halte-garderie, jardin d'enfants
- Pour les enfants scolarisés : garderie périscolaire avant et après les heures de classe

2) Salarié en emploi direct : assistante maternelle, garde à domicile, garde partagée, garde occasionnelle, baby-sitting.

3) Entreprise ou association : (prestataire de services ou mandataire agréé)

⇒ Une économie de 385 € à 655 € par an sur les frais de garde des enfants de moins de six ans, calculée en fonction du quotient familial, pour des droits ouverts sur une année pleine.

► Les vacances et les loisirs

• Les chèques vacances :

C'est un moyen de paiement permettant de financer un large éventail d'activités culturelles et de loisirs à des prestataires affiliés à l'ANCV (SNCF, location de gîtes, restaurants, musées...). Il repose sur une épargne salariée, abondée d'une participation de l'employeur.

Prestation soumise aux conditions de ressources.

Dossier à retirer sur le site : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

• Subventions pour séjours d'enfants :

Participation suivant le quotient familial aux séjours de vos enfants en centres de loisirs sans hébergement, en séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif, en colonies de vacances (hors EPAF), en maisons familiales de vacances et gîtes (hors EPAF), en séjours linguistiques.

Dossier à retirer auprès de la délégation ou à saisir directement sur l'application « Séjours » du site de la délégation départementale.

► L'aide à la famille

Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant.

► Les enfants présentant un handicap

- Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans
- Allocation pour les enfants infirmes poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans
- Séjours en centres de vacances spécialisés

► Le site de la SRIAS Auvergne Rhône Alpes

- SRIAS = Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale

<http://srias-auvergnerhonealpes.fr/>



Le Conseil Départemental d'Action Sociale de Haute-Loire (CDAS)

Le CDAS est une instance consultative qui organise et anime l'ensemble de l'action sociale dans le département. IL se prononce sur la répartition des crédits d'actions locales (CAL) alloués chaque année au département et sur les actions locales financées par les CAL. Il peut également formuler des propositions soumises à l'examen du CNAS.

Le délégué rend compte de son activité auprès des membres du CDAS.

La composition du CDAS est fixée par arrêté ministériel en fonction de l'implantation des services des ministères économiques et financiers dans le département ; y siègent :

- des représentants des services locaux ;
- des représentants syndicaux selon une répartition conforme aux résultats des élections aux CAP dans le département

La présidence est assurée par un des chefs de service locaux, avec le concours du délégué départemental de l'action sociale. Y participent également, les assistants de service social, les médecins de prévention et les correspondants sociaux.

NOTES